

PORTO-NOVO, le 19 DECEMBRE 1961..

II) DECRET N° 61- 43I /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme pendant l'absence de Mr. Paul DARBOUX.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Pour le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
absent,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation chargé  
de l'intérim.

IONS:

. 15  
3  
1  
es 13  
1

J. KEKE